

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2023

Présents : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – Mme Christine PALA – M. Dominique CRAYSSAC – Mme Mylène MIFSUD – M. Christian SOUVEYRAS – Mme Solange MARTIN-BONNIER – M. Pierre VAN CRAENENBROECK – M. Alain FAUCHARD – Mme Marie MIANNAY – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – Mme Françoise MOURGUES DELHAYE – Mme Elisa VEIGA – M. Bernard PASSET – M. Jean-Olivier JOB – M. Sébastien FARRAUTO – M. Frédéric GIBIARD – Mme Marion DAVID – M. Kévin HOAREAU – Mme Marie VRINAT.

Représentés : Mme Myriam PENA – M. Serge JACOB – Mme Marie-Carmen GOMEZ – Mme Marie ROUGER – Mme Anne-Claire HARDY.

Absents : M. Loïc VERLOOVE – M. Daniel TOMAS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.
Monsieur FAUCHARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n°22/032 du 27 octobre 2022 : Décision d'ester en justice
- Décision n°22/033 du 29 novembre 2022 : Décision d'ester en justice
- Décision n°22/034 du 30 novembre 2022 : Décision d'ester en justice
- Décision n°22/035 du 21 décembre 2022 : Décision d'ester en justice
- Décision n°23/001 du 5 janvier 2023 : Décision portant sur l'attribution du contrat de concession
- Décision n°23/002 du 27 janvier 2023 : Décision portant sur la reprise d'un véhicule
- Décision n°23/003 du 31 janvier 2023 : Décision d'ester en justice

2- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2023

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues, ce document sert à élaborer le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire (**DOB**) doit faire l'objet d'un rapport (**ROB**) que l'ordonnateur présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Le rapport contient les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les objectifs du ROB

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels notamment pour les investissements
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière et fiscale.

Les obligations légales du ROB

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Un budget primitif voté sans être précédé par le DOB est illégal. Une note de synthèse doit être adressée aux élus. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

Le ROB doit être examiné et débattu par le conseil municipal.

Le contexte général du ROB 2023

Naturellement ce DOB va être impacté par la guerre en Ukraine et ses conséquences : forte inflation, envolée des cours de l'énergie et des frais généraux, rattrapage des salaires...

En cours de mandat, le **ROB trace les grandes lignes de notre stratégie financière, la programmation de nos gros investissements (mairie, gymnase, voirie...)**. Nous avons perdu de nombreuses compétences : voirie entretien, voirie investissement, au potable, assainissement, incendie, gens du voyage, activité économique, urbanisme, tourisme, risques inondations....

L'exercice 2022 qui va nous servir de base pour nos projections, illustre parfaitement la dégradation de l'état de nos finances. Les impôts des différentes collectivités (Etat, Région, Département, Métropole, taxe Gemapi) sont élevés. **Il ne faut pas aggraver la fiscalité communale** malgré l'augmentation vertigineuse des charges communales.

L'inflation est de l'ordre de 7% en 2022. Nous allons tabler sur 5 % en 2023 (forte inflation, pénurie de matières premières, prix de l'énergie, guerre en Ukraine...), il faudra en tenir compte dans nos prévisions.

Notre Ville de Fabrègues affiche la volonté de respecter les équilibres financiers. En fonctionnement : Recettes réelles supérieures aux dépenses réelles soit dégagement d'une épargne brute qui couvre le capital de la dette ; maintien des impôts en dessous de la moyenne des communes de la Métropole dans notre strate.

En investissement, maîtriser la dette sur le mandat et avoir une politique dynamique d'investissement en s'appuyant sur l'autofinancement.

Analysons les résultats de 2022 pour faciliter nos projections sur 2023 et jusqu'à la fin du mandat.

Analyse du compte administratif 2022

-- Analyse des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	%
Achats et services	1 201 447,75	1 124 740,61	1 213 730,43	1 433 957,63	+ 18,2 %
Salaires et charges	3 132 784,76	3 111 494,99	3 407 504,79	3 793 729,43	+ 11,3 %
Gestion courante	512 509,11	489 649,98	548 336,01	575 075,44	+ 4,9 %
Intérêts emprunts et pénalités	318 718,77	249 699,97	234 107,07	249 376,64	+ 6,5 %
Atténuations de produits	237 265,00	242 748,00	186 420,00	205 997,00	+ 10,5 %
Charges exceptionnelles	31 073,30	34 745,56	12 908,17	0,00	-
Cessions terrains, véhicule			77 813,00	98 850,00	-
Amortissements	188 279,81	216 906,36	241 472,45	335 396,03	+ 39,6 %
Total des charges de fonctionnement	5 622 078,50	5 469 985,47	5 922 291,92	6 692 382,17	+13 %

Le chapitre « Achats et services » est sensiblement égal à nos prévisions (1 447 212 €). Ils augmentent fortement de 18,2 % en raison de l'inflation du moment et du coût de l'énergie.

Les charges de personnel ont augmenté fortement de 11,3 % après 9,5 % en 2022 soit près de 400 000 €. Les causes sont multiples : relèvement des indices en raison de l'inflation, nombreux remplacements liés aux agents en arrêts maladie, primes de précarité, embauche de deux ATSEM, d'un ASVP, recensement, élections, reprise des festivités.

Les charges de gestion courante augmentent raisonnablement de 4,9 %. La raison essentielle est la mise en « non-valeur » des créances supérieures à 2 ans.

Les atténuations de produits (amende pour l'insuffisance de logements sociaux) **augmentent de 10,5%**. En cause, en 2021, on a bénéficié de la subvention déductible accordée au bailleur SNI pour le programme Link city.

Les intérêts d'emprunt augmentent de 6,5 % (15 000 €). Cela est dû au nouvel emprunt de 2 000 000€ pour financer la mairie.

Absence de charges exceptionnelles courantes, à noter une écriture d'ordre concernant la cession du terrain de la caserne, d'un terrain aux Campanelles et d'un véhicule de police. On retrouve en recettes 98 850 €. Opération sans incidence sur le fonctionnement.

Les amortissements augmentent de 39 ,6 % en raison de nouvelles immobilisations.

Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 11,7 % soit de 655 130 !!! (6 258 136,14 en 2022, 5 603 006,47 € en 2021). Cela est dû en grande partie aux frais de personnel et à une inflation élevée en 2022.

(hors amortissements et virement à l'investissement, hors VNC hors cession).

-- Analyse des recettes de fonctionnement

Les excédents reportés sont élevés pour nous donner une marge de manœuvre. Ils restent constants.

Les atténuations de charges liées aux remboursements des frais de personnel sont **en hausse de 10,9 %**. La commune n'est couverte que pour les accidents du travail. Cette recette reste supérieure à nos prévisions.

Les produits et services avec une hausse de 5,5%. L'effet Covid s'est atténué. Les recettes de l'ALSH, de la cantine et des ALP sont stables. Les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2016 (2012 ALSH et 2014 ALP). En 2021 un arriéré de recettes du périscolaire avait été encaissé.

Les impôts et taxes sont en progression de 6,44 %. L'augmentation était déjà de 6% en 2021. Des recettes très dynamiques, notamment en raison de **droits de mutations très élevés (630 000 € en 2022)**.

Les participations sont conformes à nos prévisions. Elles augmentent de 5,2%. L'augmentation est liée à une augmentation des compensations de la Taxe Foncière et aux dotations du recensement.

Les revenus des immeubles sont stables (loyers des appartements de la commune et des terrains). A noter que l'entreprise Languedoc Agrégat ne paye plus ses loyers et nous doit 36 000€.

Les recettes réelles (7 089 023,17 € en 2022, 6 665 245,46 € en 2021) **sont en hausse de 6,36 % en 2022 soit 423 778 €** (hors excédents reportés, hors travaux en régie, hors cessions).

Cette hausse de 6,36 % est à comparer à la hausse de 11,7 % des charges.

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
Excédents reportés	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	-
Atténuations de charges	31 612,80	49 907,20	43 960,01	48 736,61	+ 10,9%
Produits des services	743 669,01	556 433,38	728 319,51	768 624,83	+ 5,5%
Travaux en régie	59 762,47	63 380,99	69 862,49	72 160,26	+ 3,3%
Impôts et taxes	4 897 846,37	5 006 624,58	5 315 269,41	5 657 791,60	+ 6,4%
Participations	619 986,34	572 584,56	449 918,25	473 412,60	+ 5,2%
Revenus des immeubles	98 925,50	99 777,84	91 274,40	92 771,39	+ 1,7%
Produits exceptionnels	38 908,34	44 779,59	36 503,88	47 686,14	+ 3,1%
Cessions terrains, véhicule			77 813,00	98 450,00	-
Total des produits de fonctionnement	6 89 710,83	6 793 488,14	7 212 920,95	7 659 633,43	+ 6,2%

Le résultat de clôture du fonctionnement est un excédent de 967 251,26 € en 2022 (2021 : 1.290.629,03 € ; 2020 : + 1.323.502,67€ ; 2019 : + 1.268.632,33 €)

Ce résultat est en baisse de 25 % au regard de l'exercice 2021.

-- Analyse du flux de trésorerie généré par l'exercice 2022

Le flux de trésorerie dégagé par l'exercice dans le CA Fonctionnement (Epargne brute) **est de 830 887 € en 2022** (1 062 240 € en 2021 ; 2020 1 077 028 € ; 1 052 152 € en 2019).

Il est en baisse de 21,8 % par rapport à 2021. A noter un transfert de recettes de la CAF vers le CCAS de 40 000 € au détriment du budget principal de la commune. En régularisant, la baisse serait de **18 %**.

Un équilibre fondamental est respecté, le flux de trésorerie est largement supérieur au capital de la dette à rembourser de **438 629 €**.

-- Conclusion :

Un résultat correct vu le contexte, en deçà de la règle du million d'excédent qui nous permet une bonne santé financière et un bon autofinancement. Il faudrait l'ajuster des 350 000 € d'investissement voirie, versés à MMM sur notre Compensation (Reversement ancienne TP) et prélevés sur le fonctionnement.

Les excédents dégagés devraient nous permettre de ne pas toucher les taux d'imposition en 2023 pour la 16ème année consécutive. Cela sera possible avec des investissements plus étalés dans le temps.

-- Analyse des dépenses d'investissement

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Déficit reporté année précédente	36 877,09	178 468,18		170 364,41
Remboursement des emprunts	340 562,39	357 457,78	373 158,49	440 276,84
Subventions accordées (Mirabeau, voirie MMM, façades)	254 396,07	213 150,00	356 648,00	443 443,00
Investissements, frais d'études (équipements, voirie, constructions, terrains...)	613 285,04	407 741,72	1 222 972,0	905 836,81
Total	1 245 120,59	1 156 817,68	1 952 778,54	1 959 921,06

Logiquement, le remboursement de la dette augmente en raison du nouvel emprunt de 2 000 000 € pour la mairie.

Les subventions accordées concernent essentiellement : 300 000€ budget Mirabeau, 150 000€ la voirie pour MMM.

Les investissements sont stables en 2022. Nous avons financé 600 000 € de voirie,

-- Analyse des recettes d'investissement

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Excédent fonctionnement N-1	670 966,56	868 632,33	923 502,67	890 629,03
Excédent investissement N-1	0	0	362 838,43	-
FCTVA et TLE	103 903,35	100 564,74	134 554,39	127 658,74
Subventions et PUP	72 596,75	301 630,40	39 957,00	145 440,86
Emprunts et cautionnements	2 054,94	1 625,46	2 276,19	2 001 027,86
Amortissements	188 279,81	216 906,36	241 472,45	335 396,03

Cessions		30 296,82	77 813,00	98 850,00
Total des recettes d'investissement	1 037 801,41	1 519 656,11	1 782 414,13	3 599 002,52

Soit un EXCEDENT pour l'investissement de + 1 639 081,46 € CA 2022
(2021 - 170 364,41 € ; 2020 + 362 838,43 € ; 2019 : - 178.468,18 €)

Il est dû à l'emprunt de 2 000 000 € contracté en janvier 2022 pour la rénovation de la mairie.

Le solde cumulé 2022 de l'investissement et du fonctionnement du budget général est un excédent global de clôture de +2 606 332,72€

(+1.120.264,62 € + 1 686 341,10 € en 2020, + 1.090.164,15 € en 2019)

Nous nous servons de ces excédents pour ne pas toucher nos taux d'imposition.

-- Point sur la trésorerie

Notre trésorerie au 1 janvier 2023 est de + **3 772 762,80 €** dont **1 180 168,48 €** pour Mirabeau.

-- Liste des principaux investissements réalisés en 2022

Hôtel de ville études : 88 203 €
Etudes secteur jeunes, restaurant scolaire : 26 220 €
Divers bâtiments : 187 873 €
Tennis : 88 000 €
Eclairage foot : 213 378 €
Complément voirie MMM : 143 443 € (+ 500 000 MMM)
Matériels : 187 115 €
Véhicules : 42 624 €
Travaux en régie : 65 063 €
Mirabeau : 300 000 €

Nos orientations budgétaires pour 2023 et la fin du mandat ?

En raison de la guerre en Ukraine, de l'explosion du coût de l'énergie et des matières premières, des difficultés d'approvisionnement, les orientations budgétaires doivent être interprétées avec prudence. Ce sont des ordres de grandeur.

-- En fonctionnement :

Notre souhait est de respecter les équilibres financiers. **Il faudrait dégager une épargne brute sur le fonctionnement de l'ordre de 1 000 000 €, c'est à dire avoir un budget de fonctionnement maîtrisé.** Nous n'avons pas atteint cet objectif en 2022.

Notre fil conducteur sera comme chaque année les RRF (Recettes Réelles de fonctionnement), ce sont les revenus récurrents de la commune. Les RRF correspondent à la trésorerie qui entre dans les caisses de la commune chaque année et qui sont liées au fonctionnement. On élimine les excédents reportés, les travaux en régie, les produits exceptionnels liés aux cessions, les quotes-parts de subvention rapportées au résultat.

Corrigeons nos prévisions en retraitant les 350 000 € de voirie qui concernent l'investissement et sont prélevés sur le fonctionnement.

Tablons sur une **croissance de 2 %** compte tenu de recettes fiscales dynamiques (réévaluation des bases, droits de mutations, nouveaux habitants). Il faudra fixer un taux de Taxe d'Habitation pour les résidences secondaire, la TH disparaît en 2023 pour la résidence principale.

Années	2022	2023	2024	2025	2026
RRF en Millions d'€	7,44	7,60	7,75	7,90	8,06

-- En investissement il faut envisager dans le mandat :

Rénover nos bâtiments communaux notamment au niveau de l'isolation,
Agrandir la mairie avec un nouveau bâtiment,
Acquérir des équipements techniques, informatiques, associatifs
Refaire le sol du gymnase,
Construire le nouveau gymnase face au collège,
Agrandir le réfectoire des Grillons, envisager l'agrandissement de la cantine
Faire des travaux sur les terrains de tennis,
Rebâtir les aires de jeux,
Repenser les cours d'école,
Revoir le système de chauffage du gymnase, du Centre culturel, des écoles
Construire des vestiaires au stade,
Passer tous les éclairages en Led,
Créer un local pour l'enfance jeunesse,
Renouveler le parc de véhicules,
Changer le serveur informatique de la mairie,
Acheter un logiciel pour le périscolaire,
Faire des travaux d'isolation dans les bâtiments communaux,
Continuer à rénover la voirie avec MMM,
Poursuivre Mirabeau ...

Nous avons fait un emprunt de 2 millions en 2022 pour profiter des taux bas et attaquer les gros chantiers. Il faudra surement le compléter avec un nouvel emprunt de l'ordre d'un million d'euros d'ici la fin du mandat.

Les cessions de terrains aux Campanelles, derrière Intermarché, la cession de la villa témoin aux Campanelles, l'autofinancement devraient étoffer ce financement.

En ce milieu de mandat, nous avons déjà procédé à l'équipement numérique des écoles, rénové de nombreuses salles de classes, nous avons aménagé la plaine de jeux, acquis le terrain pour le nouveau gymnase, réalisé des travaux de voirie (rue des Horts)...

-- Les objectifs de gestion

Ces objectifs restent les mêmes qu'au précédent mandat. Il sera impératif de maintenir un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette.

-- Les frais de personnel qui représentent le plus gros poste de charges, doivent être voisins de 50 % des RRF
 -- Les charges à caractère général doivent être de l'ordre 26 % des RRF
 -- Le poids de l'annuité (Capital remboursé + intérêts) doit rester au niveau de 10 % des RRF
 -- Augmentation de l'endettement sur la durée du mandat limitée à 1 million d'euros
 -- La pression fiscale doit rester inférieure à la moyenne de la Métropole dans notre strate
 -- Respecter l'équilibre fondamental d'une bonne gestion, dégager une épargne brute : RRF > DRF + Capital annuel remboursé des emprunts
 -- Investissements financés majoritairement avec l'autofinancement, le fonds commun de TVA, les subventions et les cessions et un recours raisonné à l'emprunt.

-- Frais de personnel

C'est le chapitre de dépense le plus élevé de la commune, 4 Millions sur un total de 7,6. Ce chapitre intègre les salaires, les charges sociales, l'assurance pour couvrir les accidents du travail et sont diminués des atténuations de charges (remboursements de l'assurance).

Une hausse technique annuelle de l'ordre de 3 % est prévisible (changements de grade, évolution indiciaire des salaires, adaptation des services à l'évolution démographique).

Années	2022	2023	2024	2025	2026
Frais de personnel en M € et %	3,8 51%	4,1 53 %	4,2 54 %	4,4 55 %	4,6 57 %

Le plafond de 50 % des RRF n'est pas respecté. **Nous pouvons donc considérer que l'objectif sera très difficile à atteindre.** Attention à la maîtrise de ce poste pour la fin du mandat. Ce ratio peut évoluer même sans embauche avec les relèvements d'indices.

-- Poids de la dette

Notre dette est de 6,921 millions d'€ au 1^{er} janvier 2023 soit 923 € par habitant (calcul pour 7500 habitants). Le taux moyen d'intérêt est de l'ordre de 3 %. **Il nous faut 6 ans en 2023 pour rembourser nos emprunts** avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

Nous conservons une capacité d'emprunt. Attendons une baisse des taux pour emprunter à nouveau et relancer l'investissement.

Un emprunt de 2 000 000 € a été mobilisé début 2022 en prévision des travaux sur la mairie et pour profiter des conditions du marché (1% sur 25 ans). Nous n'Avions pas fait d'emprunt depuis 15 ANS.

L'annuité est de 690 000 € (Intérêts + Capital remboursé)

Années	2023	2024	2025	2026
Annuités en Milliers d'€	694	688	680	616
% RRF (norme 15 %)	9,1 %	8,9 %	8,6 %	7,6 %

Le montant de l'annuité est faible par rapport à nos recettes réelles avec un niveau inférieur à 10 %. Les investissements seront financés majoritairement par l'autofinancement, les subventions et les cessions.

-- Charges à caractère général

Il faudrait rester en deçà de 1,9 M€ en 2023 avec un taux inférieur à 26 % des RRF (moyenne nationale de notre strate).

Années	2022	2023	2024	2025	2026
Montants en K €	1 434	1 900	1 950	2000	2050
% des RRF	19,3 %	25 %	25 %	25,3 %	25,4 %

C'est un chapitre très difficile à maîtriser. Il y a de nombreux prescripteurs. L'inflation frappe ce poste de plein fouet avec une **augmentation de 18 % entre 2021 et 2022**.

Il va être impacté par les conséquences de la guerre en Ukraine avec une forte inflation comme en 2022 (carburants, électricité, matériaux...) De plus si la pandémie liée au Covid s'atténue, certaines charges repartiront à la hausse (Festivités, Voyages et déplacements...)

-- Niveau des impôts

La comparaison des taux, classe Fabrègues largement en tête. Nos taux sont en moyenne inférieurs de 25 % aux communes de la Métropole dans notre strate de population.

A compter de 2021, la taxe foncière communale sur les propriétés bâties a été majorée de la part départementale qui est de 21,45 % pour remplacer la Taxe d'habitation, soit un total de 41,80 %.

Cette majoration a pour but de remplacer la taxe d'habitation. Cela permet une indexation sur les valeurs locatives et un effet de levier important en cas de besoins de nouvelles recettes fiscales.

Les nouvelles constructions devraient soulager nos finances car les infrastructures correspondantes sont en place.

Une crainte pour l'avenir, c'est la compensation de la taxe d'habitation remplacée par la TFPB du Département. Seule la taxe foncière pourra être utilisée comme levier fiscal.

A souligner que la métropole prélève une taxe d'habitation de 12,08 % et une taxe foncière de 0,167 % sur le bâti et 5,69% sur le non bâti et la **GEMAPI** depuis 2018.

Nous proposons pour la quinzième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023. Cela est possible en raison de nos excédents 2022.

Une exception, nous allons relever la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Certaines communes comme Sète ont un taux à 60 %. Le notre est actuellement à 14,7 %. Un taux de 24,7 % serait souhaitable. Cette majoration de 10 points rapporterait à la commune de l'ordre de 37 000 €.

Nos recettes fiscales seront en hausse en raison de la variation des bases de 7 % et des nouvelles constructions. **Soyons prudents pour le montant des droits de mutations** qui avoisinent 630 000 € en 2022, ce qui semble être un plafond.

FABREGUES (Taux de 2022)	41,80
Baillargues	57,55
Castelnau le Lez	54,51
Castries	46,99
Cournonterral	44,83
Gigean	48,99
Grabels	48,97
Jacou	46,29
Juvignac	56,18
Montpellier	52,63
Pérols	52,82
Pignan	44,96
Saint Georges d'Orques	45,95
Saint Jean de Védas	46,55
Vendargues	42,47
Villeneuve lès Maguelone	59,54

Ces taux ne prennent pas en compte les éventuelles augmentations pour 2023.

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt. Il est impacté par le transfert de la voirie pour 350 000 €. Nous réalisons 1 million depuis 4 ans. Il serait bien d'atteindre la même somme.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie (techniquement on parle d'épargne brute) généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (465 000 €) **de l'ordre de 1 000 000 €**. **Cet objectif ne sera pas respecté, vu la conjoncture.**

Le budget présenté tend tout de même vers un bon équilibre, à savoir : $RRF > DRF +$ remboursement du capital de la dette.

Projection du BP Fonctionnement pour 2023 en fonction des objectifs de gestion :

Les prévisions sont difficiles en raison de la conjoncture actuelle avec la guerre en Ukraine, de l'augmentation des salaires, de l'énergie, de l'alimentation, des matières premières...

Nous prévoyons des dépenses réalistes mais des recettes prudentes.

Dépenses de fonctionnement BP 2023	CA 2022 en €	BP 2023 en €
Charges à caractère général	1 433 958	1 900 000
Salaires et charges sociales	3 793 729	4 100 000

Charges de gestion courante	575 075	500 000
Frais financiers	249 476	240 000
Amortissements	335 396	405 000
Autofinancement (virement à l'investissement)	567 251	279 003
Dépenses imprévues	0	0
Atténuations de produits	205 997	205 997
Charges exceptionnelles	98 850	20 000
Total		7 650 000

Recettes de fonctionnement BP 2023	CA 2022 en €	BP 2023 en €
Excédent fonctionnement reporté de 2022 (affectation du résultat)	400 000	400 000
Atténuations de charges	48 736	40 000
Produits des services	768 624	720 000
Travaux en régie	71 160	70 000
Impôts et taxes	5 657 792	5 850 000
Participations	473 412	450 000
Revenus des immeubles	92771	100 000
Produits exceptionnels	47 486	20 000
Total		7 650 000

Le Budget Primitif du fonctionnement est calculé **sans augmentation des taux d'imposition des impôts locaux excepté la TH sur les résidences secondaires fixée à 24,7 %**. Nous profiterons tout de même de la **réévaluation des bases cadastrales de 7%**.

Nous envisageons une baisse des droits de mutations de l'ordre de 100 000 €. Les dépenses prévues sont réalistes, les recettes sont prudentes.

Le BP dégagerait un flux de trésorerie de l'ordre de 214 000 € + 350 000 € (retraitement voirie) soit 564 000 €, supérieur au remboursement de la dette 465 000 €. C'est loin de notre objectif d'un million d'épargne brute.

Examinons l'investissement :

Dans un premier temps nous posons les projections pour 2023. Dans un deuxième temps, nous projeterons un plan pluriannuel d'investissements jusqu'à la fin du mandat.

Projection du BP 2023

Les excellents résultats reportés de 2022, notre autofinancement permettent d'engager d'importants investissements.

RECETTES en Investissement 2023	Montants
Virement du fonctionnement 2023	279 003 €
Amortissements 2023	405 000 €
Excédent investissement 2022	1 639 081 €
Excédent reporté fonctionnement 2022 (affectation du résultat)	567 251 €
Dépôts, cautionnements	2 000 €
FCTVA	133 297 €

Subventions, Pup	249 179 €
Emprunt	0 €
TOTAL RECETTES	3 274 811 €

DEPENSES en Investissement 2023	Montants
Déficit reporté	
Travaux en régie	70 000 €
Remboursement des emprunts	467 514 €
Subventions accordées (Mirabeau, Voirie MMM, Opération façades)	408 443 €
Immobilisations financières	10 000 €
Investissements (Frais d'études, Mairie, Equipements, constructions, terrains, logiciels...)	2 318 854 €
TOTAL DEPENSES	3 274 811 €

L'emprunt a été réalisé début 2022 pour profiter d'un taux à 1 %. Depuis janvier, les taux ont doublé ou triplé.

-- Liste des investissements programmés en 2023

Désignations	Montants HT
Dépôts et cautionnements	10 000,00
Remboursement Emprunts	467 514,00
GRANDS TRAVAUX	
Construction du Gymnase du collège	645 652,00
Réhabilitation et extension de l'hôtel de ville (phase 1)	1 033 000,00
PEAS Mirabeau subvention	250 000,00
FONCIER /AMENAGEMENT/SECURITE	
Signalétique ZAC Collège	6 500,00
Vidéoprotection	63 152,00
Opérations façades	15 000,00
AC Voirie 3M subvention	143 150,00
ENFANCE / JEUNESSE	
Vie scolaire - Portail famille	27 500,00
Aire de jeux du Collège (en cours)	90 637,20
Rénovation classe Gardiole Maternelle	20 000,00
SPORT / VIE ASSOCIATIVE	
Changement des portes - J Janson	10 000,00
Aire fitness plaine de jeux (en cours)	20 000,00
Extincteurs	10 000,00
Rénovation sol gymnase	60 000,00
Rénovation éclairage tennis (RAR + Projet)	44 150,00
Plantation gymnase (en cours)	2 500,00
Eclairage gymnase (en cours)	7 500,00

DIVERS TRAVAUX	
Médiathèque banque d'accueil et mobilier	1 500,00
Rénovation bâtiments, divers menuiserie	10 000,00
Projet Street art (passerelle)	8 892,00
Travaux d'économie d'énergie	25 000,00
Panneaux routiers	5 000,00
Cimetière terrassement et achat de cuves	50 000,00
Colombarium	40 440,00
Travaux en régie	70 000,00
Divers travaux	24 714,80
Rénovation toitures divers bâtiments	20 000,00
DIVERS EQUIPEMENTS	
Equipement service technique	5 000,00
Véhicules	10 000,00
Equipements Informatique	22 000,00
Equipements ALSH, CMJ, écoles	9 243,00
Equipements service entretien et restauration scolaire	42 266,00
Equipements vie associative chaises, tables, barnums...	14 500,00
TOTAL	3 274 811,00

Il faut ajouter à ces investissements **350 000 € pour les travaux de voirie** qui seront financés par MMM (prélevés sur notre fonctionnement) et consacrés à l'avenue de la Fontasse. Logiquement un fonds de concours de 150 000 € de MMM devrait abonder ces travaux avec un supplément de 150 000 € de la commune **soit au total près de 650 000 €.**

Ces montants sont à interpréter avec prudence en raison de nombreuses incertitudes (Covid, guerre en Ukraine, niveau des cessions, subventions obtenues...). Ce plan peut être amendé avec de nouveaux investissements en cours de mandat en fonction des urgences.

Nous devons accompagner la transition écologique dans nos investissements. La nouvelle mairie sera à faible consommation d'énergie, de même que les nouveaux bâtiments (Crèche, Maison des jeunes, nouveau réfectoire...).

Nous devons faire des travaux d'isolation dans les bâtiments publics (menuiseries, laine de verre en plafond...), remplacer les éclairages par des Leds (projecteurs des stades par exemple), remplacer les chauffages énergivores.

Progressivement nous rendrons les cours d'école perméables, nous réparerons les fuites du réseau d'eau, nous réduirons les gaspillages en électricité (à ce titre la commune s'est vu décerner par l'ALEC le label « Ville Econome »). **20 % économisés entre 2021 et 2022 sur la consommation d'eau.**

Nous poursuivons l'expérience « Eco-minots » à la cantine pour lutter contre les gaspillages alimentaires. Nous développerons les composteurs dans les quartiers pour limiter les déchets.

La mairie s'équipe progressivement de véhicules électriques (Police, service technique, administration).

Nous investirons pour améliorer le cadre de vie des fabréguois : nouveau gymnase, rénovation des tennis, rénovation du gymnase Baronchelli, développement des aires de jeux, agrandissement et rénovation de la mairie, création d'une maison des jeunes, construction d'une nouvelle crèche, investissements sur le pôle agroécologique de Mirabeau (300 000 € par an), rénovation de la voirie (650 000 € par an).

Conclusion

Notre gestion est équilibrée, la pression fiscale est modérée et nous disposons d'une capacité d'emprunt. Notre trésorerie est bonne. Malgré le contexte actuel, notre situation financière est correcte. Nos projets d'investissements sont ambitieux, ils permettront de bien vivre à Fabrègues.

Notons tout de même une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes. Cette situation ne pourra pas perdurer. La rigueur sera de mise.

Mme VRINAT souhaite intervenir au sujet du chauffage dans le bâtiment de la Gardiole élémentaire. Elle a pu elle-même constater des températures très basses le matin (environ 14°C) dans les parties non chauffées notamment les couloirs, la salle de bibliothèque, les sanitaires et la grande salle polyvalente. Même si la chaudière est en panne, est ce que son remplacement est prévu ?

M ALAUZET répond qu'il a été sollicité lors du conseil d'école sur ce sujet. Une étude technique est en cours et des solutions seront trouvées cette année pour améliorer le confort.

M VAN CRANENBROECK propose si les portes sont souvent laissées ouvertes de faire poser rapidement des grooms pour permettre une fermeture automatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2023.

3- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2023 – Budget annexe « PEAS Mirabeau »

Monsieur le Maire Adjoint en charge des Finances rappelle que la Commune a fait voter la création d'un budget annexe lié à la création du Pôle d'Excellence Agroécologie et Social (PEAS) de Mirabeau, afin d'isoler les opérations comptables liées à ce projet. Ce budget est également assujéti à la TVA.

- Présentation du PEAS MIRABEAU

Le projet a été présenté au Conseil Municipal le 18 juillet 2017 et le plan de financement validé en décembre 2018. Pour rappel, l'objectif du projet est la reconquête de la biodiversité du domaine par l'agroécologie. Il s'agit de transformer Mirabeau en référence nationale voire européenne de la transition écologique et de la transition agricole.

Il s'agit également de démontrer que des modèles agroécologiques peuvent être au service de la biodiversité et réciproquement. Que ces modèles peuvent être productifs et rentables. Qu'ils sont créateurs d'emplois et permettent le développement d'entreprises agricoles et d'entreprises d'innovations agroécologiques.

Le souhait est également de répliquer ce modèle développé sur Mirabeau en transférant les innovations, les expériences par la recherche et par la formation. Mirabeau crée des références techniques et organisationnelles qu'il diffuse.

Enfin, au cœur des préoccupations actuelles de la société civile, il s'agit de montrer que l'agroécologie permet et accélère le lien social, le vivre ensemble et la solidarité par l'insertion sociale.

Pour ce faire, le projet se décline en six axes interconnectés : agricole/alimentaire ; écologique ; économique ; social ; pédagogique et formation/recherche.

- Bilan Compte administratif 2022

Fonctionnement

DEPENSES	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Achats et services	15 994,39	27 415,07	9 251,59	5 193,07
Charge de personnel	3 463,84	29 266,76		
Charges de gestion courante		0,80		
Amortissements	37 584,00	33 134,00	30 229,00	
Total des charges de fonctionnement	57 042,23	89 816,63	39 480,59	5 193,07

RECETTES	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Excédent de fonctionnement reporté	25 833,02	59 404,32	95 760,91	94 707,32
Revenu des immeubles	2 230,70	6 245,33	3 123,33	6 246,66
Subvention fonctionnement Mairie	50 000,00	50 000,00		
Total des charges de fonctionnement	78 063,72	115 649,65	98 884,91	100 953,98

Soit un excédent d'exploitation de + 21 021,49 € (+25 833,02 € en 2021 + 59 404,32 € en 2020 ; + 95 760,91 en 2019)

B- Investissement

DEPENSES	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Frais d'étude	209 951,75	195 971,76	22 722,94	126 660,76
Subventions versées		6 253,20		
Plantations	21 319,71		0,00	24 473,57
Aménagements de terrains	35 700,35	117 925,40	69 226,36	41 226,69
Constructions	9 827,00	41 657,35	0,00	337 161,42
Total des dépenses d'investissement	276 798,81	361 807,71	91 949,30	529 522,44

RECETTES	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Excédent d'investissement reporté	520 457,72	637 127,79	412 899,19	96 900,00
ADEME – Projet d'Investissement d'Avenir	243 114,02			548 425,43
Région		11 627,64		82 096,20

Fondation de France	90 000,00			15 000,00
Fondation DOMOROW	150 000,00			
Subvention Métropole	61 400,00		58 100,00	
Subvention Département	56 882,08		17 848,90	
Subvention budget commune	300 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Subvention autres			10 000,00	
Emprunts, Dépôts et cautionnements reçus		376,00		
Amortissements	37 584,00	33 134,00	30 229,00	
Total des recettes d'investissement	1 459 437,82	882 265,43	729 077,09	942 421,63

Soit un excédent d'investissement de + 1 182 639,01 €
(+520 457,72 en 2021 ; + 637 127,79 € en 2020 ; + 412 899,19 € en 2019)

Le résultat de clôture global du CA Mirabeau est donc un excédent de + 1 203 660,50 €

(+ 546 290,74 € en 2021, + 696 532,11 € en 2020 et + 508 660,10 € en 2019)

- Projection du Budget Primitif pour 2023

BUDGET 2023 - Fonctionnement

En 2023, il est prévu le démarrage des travaux de la bergerie. Le groupement de maîtrise d'œuvre a été désigné en 2020, le permis de construire a été déposé en octobre 2021 et a été délivré en 2022. Le démarrage des travaux est donc envisagé dès avril 2023.

Afin de maîtriser les dépenses, il est envisagé la réalisation des travaux en plusieurs phases. Dans un premier temps seuls la bergerie sera réalisée. Il est également prévu des frais d'étude afin de poursuivre la recherche de financement pour déclencher une tranche conditionnelle de travaux relative à la rénovation des espaces directement liés à la production agricole.

Enfin, les travaux de restauration écologique seront poursuivis conformément au plan de gestion du domaine.

Dépenses de fonctionnement BP 2023	HT en €
Charges à caractère général	28 558,15 €
Charges de personnel et frais assimilés	-
Charges de gestion courante	3 000,00 €
Frais financiers	-
Amortissements	53 184,00 €
Autofinancement (virement à l'investissement)	-
Dépenses imprévues	-
Atténuations de produits	-
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	85 742,15 €

Recettes de fonctionnement BP 2023	HT en €
Excédent reporté de 2022	21 021,49 €
Travaux en régie	-
Subvention Fonctionnement Commune	50 000,00 €
Revenu des immeubles (Locations)	14 720,66 €
Total	85 742,15 €

BUDGET 2023 - INVESTISSEMENTS

DEPENSES	OBJET	MONTANT PROJETS HT
Travaux en régie	Divers	-
Etudes	Reste à réaliser 2022	180 664,22 €
	Gouvernance, suivi de projet et plan de gestion	200 000,00 €
	Volet recherche, formation, social, alimentation	20 000,00 €
	Maitrise d'œuvre + programmation	312 698,76 €
	OBJET	MONTANT PROJETS HT
Travaux	Reste à réaliser 2022	17 860,03 €
	Restauration matrice biodiversité	60 000,00 €
	Restauration parcelles (clôtures, aménagements)	60 000,00 €
	Plantations	20 000,00 €
	Réhabilitation bâti (Bergerie)	1 400 000,00 €
	Investissements divers	30 000,00 €
Total		2 261 223,01 €

RECETTES	MONTANT	
Excédent d'investissement reporté 2022	1 182 639,01 €	
Amortissements	53 184,00 €	
Subventions	Commune	250 000,00 €
	Conseil Départemental	22 900,00 €
	Métropole	32 700,00 €
	Région Occitanie	18 800,00 €
	ADEME	426 000,00 €
	Fondation de France	25 000,00 €
	Fondation DOMOROW	150 000,00 €
	Loto du Patrimoine	100 000,00 €
Total	2 261 223,01 €	

Conclusion :

- L'Agroécopole est une véritable chance pour notre Commune. La Ville de Fabrègues a été retenue au plan national pour l'intérêt de ce projet. Sachons en profiter pour préserver notre environnement, valoriser notre patrimoine, dynamiser économiquement notre plaine agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2023 correspondant au Budget Annexe « PEAS Mirabeau ».

4- FINANCES : Nouvelle tarification ALP/ALSH/Restauration scolaire

Monsieur le Maire adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse expose :

Aucune augmentation n'est intervenue sur le prix du repas depuis 2016. Concernant les tarifs des prestations des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) il faut remonter à leur création en 2014, et à 2014 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les temps extrascolaires.

Il convient de rappeler le coût moyen d'un repas pour la collectivité évalué à 9,30 € en 2022 (toutes charges comprises) pour un prix public fixé à 3,00 € pour le repas enfant. Le supplément ALP midi quant à lui est fixé en dans une fourchette comprise entre 0,20 € et 0,80 € selon la tranche de revenu du foyer.

D'autre part, depuis 2022, la commune fait face à deux problématiques :

1. Une hausse constante de la fréquentation de la cantine (+ 1 800 repas par an depuis 2013), des ALP et de l'ALSH, entraînant une saturation de nos infrastructures.
 - 550 repas quotidiens préparés par la cuisine centrale des Grillons (hors ALSH le mercredi et les vacances scolaires), dont 320 repas servis dans ce même restaurant scolaire,
 - Une cuisine centrale en limite de production,
 - L'ALSH 2,5 – 6 ans accueille régulièrement 56 enfants pour 56 places disponibles,
 - Des hausses de fréquentation qui font écho à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune (ouverture de 3 classes en septembre 2022).
2. Une hausse générale des charges, ainsi que des augmentations : du prix des denrées alimentaires, des matériels de production ou de stockage en cuisine, du gaz, de l'électricité et des charges de personnel.

A noter que la qualité des repas reste optimale (le « Bien manger à Fabrègues »), avec la préparation sur site de produits frais et locaux, le respect des normes de la nouvelle loi EGALIM 2, des menus comprenant + 50% de produits bio et locaux. Le tri sélectif et la valorisation des déchets sont réalisés, avec la participation des enfants eux-mêmes.

La mise en place d'une nouvelle tarification du repas enfant (ALP, ALSH et crèche) passant à 3,30 € (+ 10%) au lieu de 3,00 € (4,00 € pour les non fabrèguois), sur une base d'environ 75 000 repas servis en 2022, permettrait une recette complémentaire d'environ 22 500 €/an en année pleine.

Ce nouveau tarif proposé de 3,30 € resterait un tarif très abordable au regard ; du coût réel d'un repas (9,30 €), de l'inflation et des tarifs pratiqués par les communes voisines (voir tableau ci-dessous).

Le repas adulte, au tarif actuel de 4,90 € (parents, enseignants...) et 3,80 € pour le personnel municipal, pourrait subir la même augmentation, et être fixé respectivement à 5,40 € et 4,20 €.

Dans la même démarche, le tarif goûter, fixé à 0,50 € depuis 2014, pourrait lui aussi évoluer et passer à 0,70 €, entraînant une recette complémentaire de 3 020 € par un an pour près de 15 100 goûters.

De plus la mise en place d'une augmentation de 6% des tarifs ALP et ALSH, permettrait une recette complémentaire d'environ 10 300 €/an sur la base de 172 000 € de recettes en 2022 et d'une fréquentation stable.

COMPARATIF TARIFS ALP MIDI + REPAS DES COMMUNES VOISINES				
Tarifs repas + ALP midi pour 1 enfant		1ère tranche	Moyenne	Dernière tranche
Cournonterral 2022	<i>tarifs</i>	3,95 €	3,95 €	3,95 €
Cournonsec 2022	<i>tarifs</i>	3,29 €	3,84 €	4,90 €
Pignan 2022	<i>tarifs</i>	4,85 €	5,00 €	6,50 €
Saint Jean de Vedas (tarifs 2023)	<i>tarifs</i>	3,08 € (3,08 € stable)	3,71 € (3,88 € + 0,17 €)	4,18 € (4,38 € + 0,30 €)
Fabrègues (nouveaux tarifs au 01/03/2023)		3,60 €	3,78 €	4,10 €

Tarifs fabréguois après augmentation de 0,30 € du ticket repas et de 6% (0,03 €) du supplément ALP en 2023

A titre d'exemple l'augmentation représenterait pour une famille de 2 enfants fabréguois mangeant tous les jours à la cantine 10,24 € en moyenne par mois (ALP + 0,64 € et repas + 9,60 €).

L'augmentation médiane du tarif des accueils du matin et du soir pour une famille de 2 enfants représenterait 0,05 € de plus par accueil, soit + 1,60 € par mois (16 accueils du matin par enfant).

Pour une journée d'accueil à l'ALSH, le mercredi ou pendant les vacances scolaires, l'augmentation de 6%, se traduirait par une hausse comprise entre 0,37 € pour la 1^{ère} tranche et 0,90 € pour la tranche la plus élevée. Les nouveaux tarifs seraient donc compris entre 6,47 € et 16 € par jour et par enfant, pour une famille de deux enfants (hors repas et goûter).

En complément, il est également proposé une tarification supplémentaire de 50% pour inscription hors délai à l'ALSH. En effet, malgré des délais d'inscription avantageux (dernier mercredi du mois pour le mois suivant), de nombreux parents sollicitent l'ALSH la veille, voire le jour même, et désorganisent nos services.

Enfin, le service Vie scolaire étant sujet à de nombreux impayés, il est proposé de passer au prépaiement, par des moyens électroniques sécurisés. Les autres modes de paiement (espèces, chèques vacances...) seraient maintenus, avec possibilité de créditer un compte à l'avance. Cette option nécessitant des aménagements techniques serait mise en place pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable du bureau municipal du 7 février 2023 et de la commission Enfance/Jeunesse/Ecoles du 15 février 2023.

Les différents règlements de fonctionnement des structures seraient modifiés en conséquence si nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des exprimés (abstention : M. HOAREAU Kévin et de Mme VRINAT Marie) :

- Augmente au 1^{er} mars 2023 les tarifs
 - Du **repas enfant** à 3,30 € pour les fabréguois (crèche, écoles et ALSH), et 4,00 € pour les non-fabréguois
 - Du **repas adulte** à 5,40 € (parents, enseignants...) et à 4,20 € pour le personnel municipal
 - Du **goûter** à 0,70 €
 - Des **accueils ALSH et ALP** matin, midi et soir de 6%
- Applique un supplément de 50% pour inscription hors délai à l'ALSH (harmonisation avec le supplément de 50% appliqué pour l'ALP et la cantine)
- Passé au paiement à l'inscription (mode prépaiement), à compter du 16 août 2023, avec remboursement sous forme d'avoir sur présentation d'un justificatif sous 48 heures.

Mme VRINAT regrette de ne pas avoir été présente à la commission enfance jeunesse et souhaite réagir sur la progressivité des tarifs proposés. Il n'est en effet pas aberrant de proposer un repas à 3€ au regard de la qualité des repas servis néanmoins la différence entre les tranches de revenus les plus basses et les plus élevées n'est pas assez marquée. Il est dommage de ne pas prévoir des tarifs plus élevés pour les tranches hautes. Sur pour les tarifs de l'ALSH il y a une différence claire, pourquoi n'est-ce pas possible de faire de même sur la restauration scolaire, ce n'est pas logique.

M HOAREAU ajoute que la hausse proposée est justifiée mais qu'il y a un manque de progressivité des tarifs.

M ALAUZET répond que les différences de tarif existent sur les ALP mais pas sur le ticket de cantine. La remarque est entendue néanmoins.

M. le Maire précise que cette remarque avait été faite en réunion de liste. Face à l'augmentation des prix, et dans l'urgence une hausse mécanique de 6% a été appliquée sans toucher les tranches. Néanmoins il est proposé de redébattre de cette question pour les tarifs de la rentrée prochaine.

M HOAREAU conclu, après avoir concerté Mme VRINAT, qu'ils s'abstiendront sur cette question tenant compte du fait que la remarque était entendue et de l'accord sur l'ouverture d'un travail pour faire évoluer la progressivité des tarifs par tranches.

5- VIE ASSOCIATIVE : Convention CD34 – Offre de concours relative à la construction d'une halle des sports pour le collège Ray Charles à Fabrègues

Monsieur le Maire adjoint en charge de la vie associative rappelle le projet de construction d'une halle des sports au sein du quartier de la ZAC du collège à Fabrègues.

Le Département a décidé la construction d'une halle des sports à usage prioritaire des élèves du collège Ray Charles de Fabrègues. Dans le cadre de la présente convention, la commune de Fabrègues a souhaité assurer la gestion de l'équipement, ce qui lui permettra de l'ouvrir aux scolaires et associations locales en dehors des créneaux d'utilisation du collège. Afin de

répondre aux besoins locaux, la commune demande au département d'inclure, en complément de son programme de base :

- Une salle d'expression libre et des gradins dans le gymnase,
- Les aménagements extérieurs pour le stationnement et l'accueil du public utilisateur de la halle des sports

Au titre de ces aménagements spécifiques et des avantages que représentent pour elle un tel aménagement, il est proposé pour la commune d'offrir son concours financier au Département, maître d'ouvrage, dans les conditions définies par la convention annexée à la présente.

La participation du coût des travaux publics est estimée à 807 064,43 € nette de taxe soit 24.3 % du montant total des travaux fixé à 2 513 754 € HT (3 016 481 € TTC).

A l'issue des travaux, l'emprise de la halle des sports augmentée d'un mètre périphérique sera transférée au Département par la Commune.

M. le Maire précise que la future halle des sports sera à énergie positive. Un travail est en cours avec le département de l'Hérault pour mettre en place de l'autoconsommation collective sur les bâtiments publics dans un rayon de 2 km autour du gymnase.

Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Approuve le présent projet de convention ;
- Dit que le montant de la participation est intégré au budget de la commune

6- GESTION DU PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire Adjoint déléguée au Personnel propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre l'avancement en grade des agents de la Commune.

Les suppressions de poste proposées concernent des postes vacants suite à des nominations au grade supérieur. Celles-ci ont fait l'objet d'un avis favorable du CST en date du vendredi 10 février 2023.

SUPPRESSION DE POSTES				
Nbrs	Filière	Catégorie	Grade	Durée de temps de travail proposé
1	Administrative	C	Adjoint administratif	Temps complet
1	Administrative	C	Adjoint administratif	TNC – 80%
1	Technique	C	Agent de maitrise	Temps complet
1	Technique	C	Agent de maitrise	TNC - 80 %
1	Technique	C	Adjoint technique ppal 2ième classe	Temps complet
1	Technique	B	Technicien	Temps complet
1	Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Temps complet
1	Animation	C	Adjoint d'animation ppal 2ième classe	Temps complet
2	Police municipale	C	Gardien Brigadier	Temps complet

1	Culturelle	C	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet
1	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	TNC – 50%
CREATION DE POSTES				
Nbrs	Filière	Catégorie	Grade	Durée de temps de travail proposé
1	Technique	C	Adjoint technique ppal 1 ^{er} classe	Temps complet
1	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine ppal 1 ^{er} classe	Temps complet
1	Culturelle	C	Adjoint territorial du patrimoine	TNC – 24/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des effectifs présentée

7- GESTION DU PERSONNEL : Service de médecine professionnelle et préventive – Convention C.D.G. 34

Madame le Maire Adjoint en charge de la Gestion du Personnel expose :

A ce jour, la Commune bénéficie d'une convention d'adhésion auprès du CDG 34, afin de répondre aux obligations règlementaires et de permettre aux agents d'être suivis par un médecin du travail (visite de recrutement, expertise...).

Le médecin du travail est chargé d'apprécier l'aptitude physique des agents stagiaires, titulaires, à temps complet, temps partiel, temps non complet, les non titulaires de droit public, les agents recrutés par contrats de droit privé, les apprentis, aux emplois publics auxquels ils prétendent. Il ne peut être le médecin traitant de l'agent.

Les agents bénéficient d'une visite d'information et de prévention obligatoire qui a lieu au minimum tous les deux ans. En sus, le pôle médecine préventive exerce une surveillance particulière renforcée à l'égard :

- Des personnes en situation de handicap,
- Des femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes,
- Des agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée,
- Des agents occupant des postes dans les services comportant des risques spéciaux,
- Des agents souffrant de pathologies particulières

La présente convention signée en 2020 est arrivée à son terme fin décembre 2022. Le CDG 34 propose le renouvellement de l'adhésion pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le C. D. G. ci-annexée...

8- FONCIER : Cession de la parcelle AZ155

Madame la Maire adjointe déléguée à l'urbanisme rappelle le projet prévu sur la parcelle AZ 155 située dans le quartier des campanelles.

La commune souhaite en effet que soit engagée une opération de construction de logements et d'aménagements paysagers sur la parcelle AZ155 de 17 255 m² environ.

Ce projet visera à la requalification de ce terrain et à la création, sur un espace aujourd'hui peu qualitatif, d'un programme immobilier de grande qualité architecturale qui marquera l'espace et requalifiera ce secteur communal.

La commune a lancé fin 2021 une consultation auprès des aménageurs et promoteurs afin de proposer la cession de cette parcelle en imposant des objectifs qualitatifs notamment :

- Programme de logements : 4 800 m² de SDP environ dont un minimum de 35 % de LLS et 5 % d'accession sociale soit environ 70 logements au total.
- Stationnements en sous-sol pour les logements.
- Création d'un parc paysager d'environ 9 650 m² dans la continuité du parcours de santé,
- Création d'une liaison piétonne reliant le parcours de santé à l'avenue Charles de Gaulle.
- Les accès véhicules devront s'effectuer depuis l'avenue Charles de Gaulle. Un aménagement sécurisé de ce carrefour est à prévoir en lien avec le terrain voisin.
- L'accès piétonnier principal s'effectuera depuis l'avenue Charles de Gaulle. Des accès secondaires sont envisageables depuis la rue des Treilles et le parcours de santé.

Le projet devra également être conçu selon les principes de développement durable en répondant à limitant son impact environnemental :

- Construction de bâtiments durables
- Réduction des besoins en énergie (si possible implantation de système de production d'énergies renouvelables)
- Economie des ressources (gestion optimisée des eaux et des déchets)
- Mise en place de conteneurs enterrés
- Mixité sociale et fonctionnelle
- Biodiversité urbaine (espaces verts et naturel à privilégier) : aménagement d'un parc paysager avec des essences méditerranéennes qui consomment peu d'eau, création d'espaces ludique et sportifs avec des matériaux durables
- Une attention particulière à la protection phonique en lien avec la proximité de la RD 613.
- Un aménagement « pensé » pour les modes actifs : cheminements vers l'avenue Charles de Gaulle et le parcours de santé, parc à vélo facile d'accès...

A l'issue de cette consultation 11 candidats ont présenté une offre. A l'issue d'une analyse multicritère et après avoir recueilli l'avis des services des domaines, le candidat retenu est le promoteur Terre du Soleil. Ce dernier a en effet présenté une proposition d'achat à 2,1 M d'euros, offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une promesse de vente avec le promoteur lauréat en imposant des délais encadrant la procédure. La signature définitive de l'acte interviendra à l'issue de l'obtention des autorisations d'urbanisme.

M ALAUZET demande à quelle échéance pouvons-nous prévoir cette recette ?

Mme MIFSUD répond qu'il faut attendre 2025 dans la mesure où cette zone est classée comme naturelle dans le PLU.

M VAN CRANENBROECK demande une précision sur la hauteur des bâtiments.

Mme MIFSUD indique qu'il s'agit de R+1 avec une bande de recul importante par rapport aux maisons avoisinantes.

Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés entre Terres du Soleil ou toutes sociétés substituées, acquéreurs de la parcelle AZ155, et la Commune afin de procéder à la vente au prix de 2 100 000 € soit 121,7€/m² ;
- Dit que les frais d'actes seront pris en charge par les acquéreurs.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 35.